

La culture, levier de développement social des territoires, facteur déterminant du vivre ensemble

Contribution du
Conseil de Développement

Auto saisine 2012-2013

JUILLET 2013

- Validée en bureau du Conseil de Développement le 25-06-2013
- Validée en plénière du Conseil de Développement le 25-06-2013
- Présentée en Conseil Communautaire le 11-07-2013

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangouleme.fr

« Le démocrate est modeste, il avoue une certaine part d'ignorance, il reconnaît le caractère en partie aventureux de son effort et que tout ne lui est pas donné, et à partir de cet aveu, il reconnaît qu'il a besoin de consulter les autres, de compléter ce qu'il sait par ce qu'ils savent. »

Albert Camus, extrait de « Réflexions sur une démocratie sans catéchisme », juillet 1948.

Avant-propos

Le Conseil de Développement travaille depuis 2011 sur les politiques solidaires. Il a choisi en 2012, après avoir rendu un avis sur l'insertion, de réfléchir sur « la culture, levier de développement social des territoires, facteur déterminant du vivre ensemble ».

Le groupe a donc abordé dans ses travaux la question de la culture sous l'angle de la cohésion sociale, des populations et du développement territorial.

Lors des auditions, nous avons rencontré des acteurs engagés, motivés et des élus attentifs à la recherche d'un second souffle pour construire une véritable compétence communautaire favorisant la cohésion sociale.

Tous pensent que la culture, au travers des grandes manifestations culturelles, des établissements, des associations est un facteur d'attractivité et de développement économique. Pour nous, elle est aussi, grâce aux acteurs qui œuvrent quotidiennement, un levier essentiel d'appropriation, d'éducation, de cohésion sociale et de créativité: un bien commun à construire.

Cette politique doit s'inscrire dans un objectif et une démarche partagés d'éducation populaire au service du territoire.

Il convient donc que chacun puisse reconnaître la place, le rôle, les missions et les compétences de l'autre, s'enrichisse des différences pour inventer ensemble de nouveaux partenariats autour d'une politique volontariste et d'une gouvernance nouvelle.

Elle doit être basée sur la contractualisation facilitant le débat et la négociation. De plus, cette gouvernance doit permettre de partager des valeurs, du sens et de réfléchir ensemble sur les différents outils de gestion à utiliser et leur pertinence.

Les citoyens ont été au cœur de notre réflexion, des citoyens nomades, de plus en plus mobiles sur leurs territoires de résidence, de consommation, de travail, de loisirs, mais également d'une grande diversité culturelle... Aux élus et aux acteurs d'accompagner cette mosaïque d'appartenance, de co-construire et de faire vivre avec les habitants un territoire « identitaire » et non seulement des territoires administrés.

Les élus de l'Agglomération doivent donc mobiliser acteurs, partenaires institutionnels et habitants autour d'un projet concerté, construit ensemble qui définisse une véritable ambition pour le territoire. Il faut maintenant penser « Agglomération ».

Notre travail n'est évidemment pas exhaustif. Nous espérons qu'il permettra de poursuivre la réflexion, d'enrichir et de discuter nos idées... Bref de retrouver le sens du débat !

Le groupe-projet « Culture »

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangouleme.fr

LE CALENDRIER

Temps 1 - Conception de la démarche et méthodologie - juin à septembre 2012

Temps 2 - Auditions - novembre 2012 à mars 2013

Le groupe projet a souhaité nourrir sa réflexion en organisant des auditions :

- 1- **Les acteurs culturels, socioculturels, sociaux**
Liste des personnes invitées et reçues (Annexe 2)

- 2- **Les élus**
Liste des personnes invitées et présentes (Annexe 3)

Temps 3 - Rapport d'étape n°1 - Restitution des constats et enjeux - 4 avril 2013

- Restitution des constats et des enjeux des acteurs et des élus
- « Conférence gesticulée » de et par Franck LEPAGE

- Le 5 avril 2013 – Atelier de désintoxication à la langue de bois.

Temps 4 - Travail en groupe-projet sur les préconisations - avril à juin 2013

Temps 5 - Rapport d'étape n°2 - Restitution des préconisations aux acteurs et aux élus - 20 juin 2013

Temps 6 - Rapport d'étape n°3 - Présentation de la contribution à la Plénière du Conseil de Développement - 25 juin 2013

Temps 7 - Rapport final - Présentation de la contribution au Conseil Communautaire – 11 juillet 2013

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangoulême.fr



CONSTATS ET ENJEUX DES ACTEURS ET DES ÉLUS

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangoulême.fr

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL

Le groupe-projet a souhaité inscrire son travail dans une double démarche : celle du développement social territorial et celle du développement culturel de territoire.

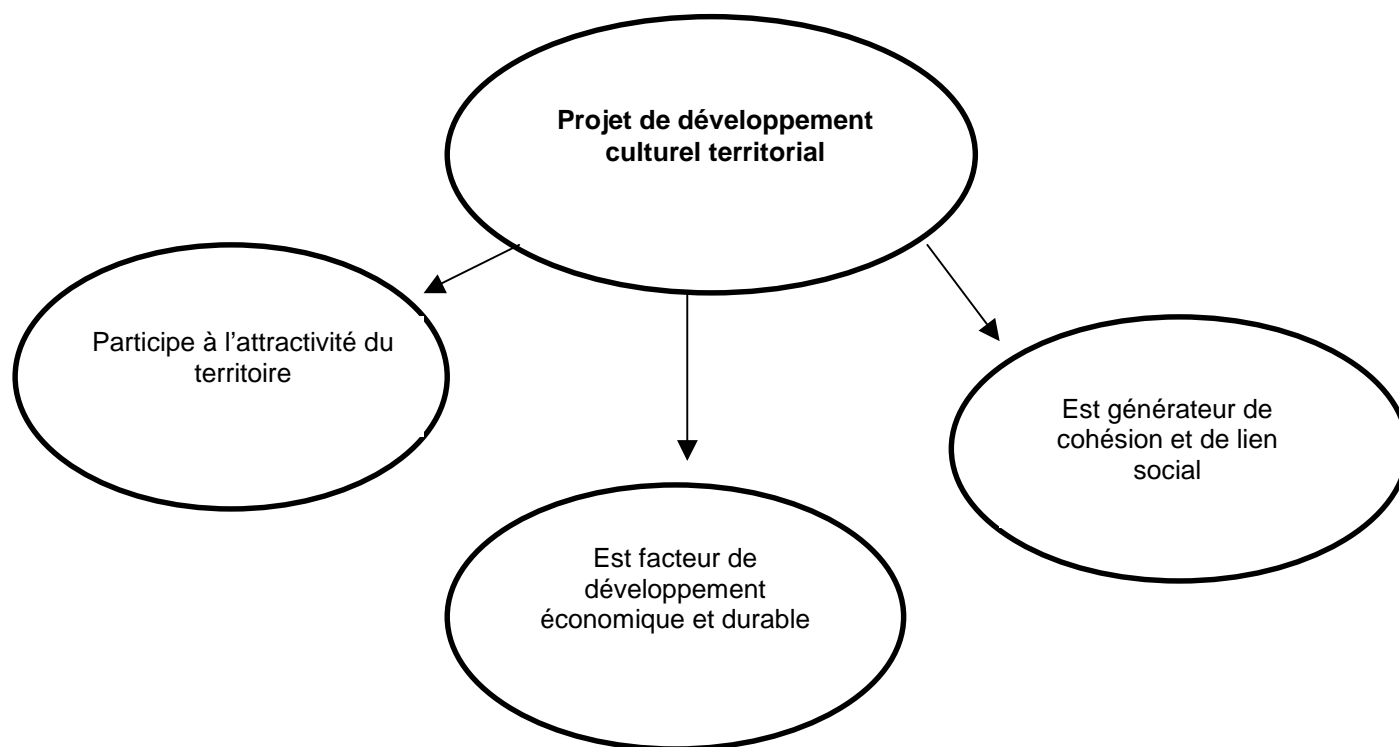
Le développement social territorial est un processus participatif qui se construit sur un territoire avec les populations, les pouvoirs publics, les institutions, les associations, les acteurs.

Cette démarche de valorisation des territoires et d'émancipation des personnes suppose une approche globale valorisant la participation de chacun.

De plus, la réflexion du Conseil de Développement s'inscrit également dans une logique de **projet de développement culturel de territoire**.

Le groupe projet a souhaité se focaliser sur un des aspects de cette dynamique de développement à savoir :

En quoi et comment un projet de développement culturel territorial est générateur de cohésion et de lien social ?



Les principes de restitution : **en cohérence avec la méthodologie d'analyse du développement local, le groupe-projet a souhaité restituer les auditions sous les quatre items suivants** : les politiques publiques, les acteurs, les populations et les publics, les territoires.

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangouleme.fr

Politiques publiques

Constats du point de vue des élus et des acteurs

Acteurs

- ACTEURS**
- Incertitudes des acteurs quant à leurs missions et leurs champs d'interventions respectifs
 - Le peu de partenariat entre les champs culturels et sociaux
 - Enfermement des CSCS dans un rôle de régulation sociale au détriment de leurs missions d'intérêt général
 - Manque de synergie et de collaboration entre institutions culturelles, festivals et autres structures et acteurs
 - Gouvernance difficile entre les élus, l'administration et les acteurs
 - Danger du non renouvellement des militants associatifs

- ÉLUS**
- Des festivals, des équipements et des acteurs reconnus
 - Poids symbolique des institutions et des acteurs culturels : sentiment pour les élus de « chapelles indéboulonnables » entraînant un certain immobilisme
 - Un tissu associatif en difficulté, inquiet, méfiant et de ce fait pas toujours très collaboratif
 - Des festivals anciens, structurés, autonomes, « institutionnalisés » mais qui, pour certains, s'essouffent...
 - Des relations difficiles entre élus, acteurs et administrations, induisant des incompréhensions réciproques sur leurs fonctions et leurs missions respectives
 - En dehors des équipements et des institutions culturelles, la place des autres acteurs sociaux ou socioculturels n'a pas été intégrée pour intervenir dans le champ de l'action culturelle
 - Une demande de mutualisation des moyens mal perçue de la part des acteurs

- ACTEURS**
- Impression d'illisibilité des politiques culturelles territoriales
 - Une politique culturelle perçue comme axée essentiellement sur le développement économique et l'attractivité du territoire, mais non identifiée comme vecteur de développement individuel des citoyens et de cohésion
 - Des politiques publiques perçues comme manquant de transversalité et d'articulations territoriales
 - Des politiques publiques privilégiant des actions ponctuelles au détriment d'actions inscrites en profondeur et en durée
 - Une logique d'équipements et de dispositifs- sans contrats d'objectifs partagés- induisant des stratégies d'autonomisation
 - Une prédominance des institutions culturelles et de l'événementiel (notamment festivals) laissant peu de place à d'autres formes d'expressions artistiques et culturelles
 - Une évaluation des politiques publiques culturelles qui mesure essentiellement la fréquentation
 - Un déficit de prospective territoriale

- ÉLUS**
- L'Agglomération n'a pas de compétence culture en tant que telle mais elle a une compétence de gestion de certains équipements. Néanmoins une esquisse de politique culturelle s'est mise en place
 - La culture est un marqueur du territoire mais elle n'est pas utilisée comme facteur de cohésion sociale
 - La politique culturelle semble peu priorisée par les élus de l'Agglomération au regard des enjeux des autres compétences
 - Faible marge de manœuvre des élus pour explorer de nouveaux champs culturels et artistiques (poids financier et symbolique des festivals et des équipements)
 - Prise de conscience que les projets culturels de qualité demandent de la proximité, de la durée, de la médiation et de la coopération entre acteurs culturels et sociaux
 - L'importance d'une transversalité entre les différentes compétences de l'Agglomération

Populations Publics

- ACTEURS**
- Une richesse culturelle, marqueur fort pour le territoire, valorisée à l'extérieur et non suffisamment optimisée dans son périmètre
 - Succès des manifestations se déroulant dans l'espace public, favorisant la mixité sociale et la convivialité

- ÉLUS**
- La place des festivals est un des marqueurs forts sur Angoulême et l'Agglomération
 - Difficulté pour les petites communes à mettre en œuvre une politique culturelle communale ; peu d'entraide entre communes, sentiment d'isolement
 - Intérêt des actions culturelles décentralisées mises en place par l'Agglomération avec néanmoins des risques de reproduction à l'identique de manifestations culturelles et de mise en évidence des disparités territoriales en terme de compétences et de moyens

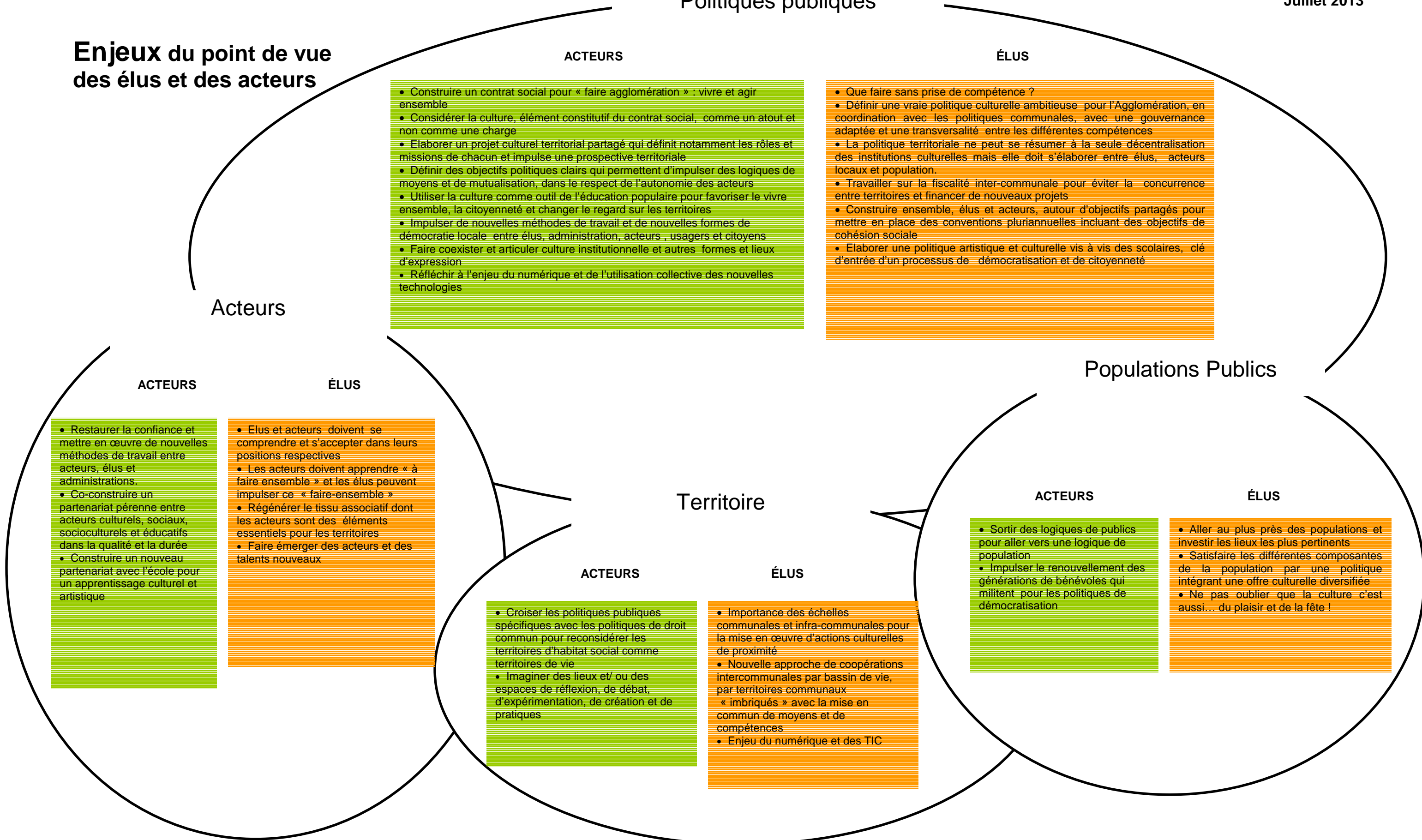
- ACTEURS**
- Augmentation de la paupérisation sociale des publics
 - Déstructuration des pratiques culturelles
 - Une démocratisation culturelle qui montre ses limites et une difficulté à prendre en compte les diversités culturelles (publics et actions)

- ÉLUS**
- Certaines populations ne se sentent pas autorisées aux pratiques culturelles proposées malgré les tentatives et les projets des acteurs
 - Ecart de fréquentation et de moyens entre le public souhaité et le public touché
 - Les projets en direction des publics non consommateurs de projets culturels demandent préalablement de la médiation, de la confiance, de la durée, de la qualité et de « faire avec » ce public.
 - Succès des propositions à contenu historique et patrimonial plus propices à l'appropriation par tous
 - Des citoyens attachés aux festivals mais qui les fréquentent peu et pas tous

Conseil de Développement
 25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
 Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
 Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
 Site Internet : www.codevgrandangoulême.fr



Enjeux du point de vue des élus et des acteurs



- ACTEURS**
- Construire un contrat social pour « faire agglomération » : vivre et agir ensemble
 - Considérer la culture, élément constitutif du contrat social, comme un atout et non comme une charge
 - Elaborer un projet culturel territorial partagé qui définit notamment les rôles et missions de chacun et impulse une prospective territoriale
 - Définir des objectifs politiques clairs qui permettent d'impulser des logiques de moyens et de mutualisation, dans le respect de l'autonomie des acteurs
 - Utiliser la culture comme outil de l'éducation populaire pour favoriser le vivre ensemble, la citoyenneté et changer le regard sur les territoires
 - Impulser de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles formes de démocratie locale entre élus, administration, acteurs, usagers et citoyens
 - Faire coexister et articuler culture institutionnelle et autres formes et lieux d'expression
 - Réfléchir à l'enjeu du numérique et de l'utilisation collective des nouvelles technologies

- ÉLUS**
- Que faire sans prise de compétence ?
 - Définir une vraie politique culturelle ambitieuse pour l'Agglomération, en coordination avec les politiques communales, avec une gouvernance adaptée et une transversalité entre les différentes compétences
 - La politique territoriale ne peut se résumer à la seule décentralisation des institutions culturelles mais elle doit s'élaborer entre élus, acteurs locaux et population.
 - Travailler sur la fiscalité inter-communale pour éviter la concurrence entre territoires et financer de nouveaux projets
 - Construire ensemble, élus et acteurs, autour d'objectifs partagés pour mettre en place des conventions pluriannuelles incluant des objectifs de cohésion sociale
 - Elaborer une politique artistique et culturelle vis à vis des scolaires, clé d'entrée d'un processus de démocratisation et de citoyenneté

- ACTEURS**
- Restaurer la confiance et mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail entre acteurs, élus et administrations.
 - Co-construire un partenariat pérenne entre acteurs culturels, sociaux, socioculturels et éducatifs dans la qualité et la durée
 - Construire un nouveau partenariat avec l'école pour un apprentissage culturel et artistique

- ÉLUS**
- Elus et acteurs doivent se comprendre et s'accepter dans leurs positions respectives
 - Les acteurs doivent apprendre « à faire ensemble » et les élus peuvent impulser ce « faire-ensemble »
 - Régénérer le tissu associatif dont les acteurs sont des éléments essentiels pour les territoires
 - Faire émerger des acteurs et des talents nouveaux

- ACTEURS**
- Croiser les politiques publiques spécifiques avec les politiques de droit commun pour reconsidérer les territoires d'habitat social comme territoires de vie
 - Imaginer des lieux et/ ou des espaces de réflexion, de débat, d'expérimentation, de création et de pratiques

- ÉLUS**
- Importance des échelles communales et infra-communales pour la mise en œuvre d'actions culturelles de proximité
 - Nouvelle approche de coopérations intercommunales par bassin de vie, par territoires communaux « imbriqués » avec la mise en commun de moyens et de compétences
 - Enjeu du numérique et des TIC

- ACTEURS**
- Sortir des logiques de publics pour aller vers une logique de population
 - Impulser le renouvellement des générations de bénévoles qui militent pour les politiques de démocratisation

- ÉLUS**
- Aller au plus près des populations et investir les lieux les plus pertinents
 - Satisfaire les différentes composantes de la population par une politique intégrant une offre culturelle diversifiée
 - Ne pas oublier que la culture c'est aussi... du plaisir et de la fête !

PRÉCONISATIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

AVERTISSEMENT

Cette réflexion du Conseil de Développement du GrandAngoulême n'a pas pour ambition de proposer un projet culturel territorial.

Dans le cadre de ses travaux sur les politiques solidaires, le Conseil a examiné le rôle de la culture sous l'angle de la cohésion sociale.

Une des principales préconisations du Conseil est précisément de définir une vraie ambition culturelle pour l'agglomération.

Ce projet culturel territorial reste à faire.

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangoulême.fr

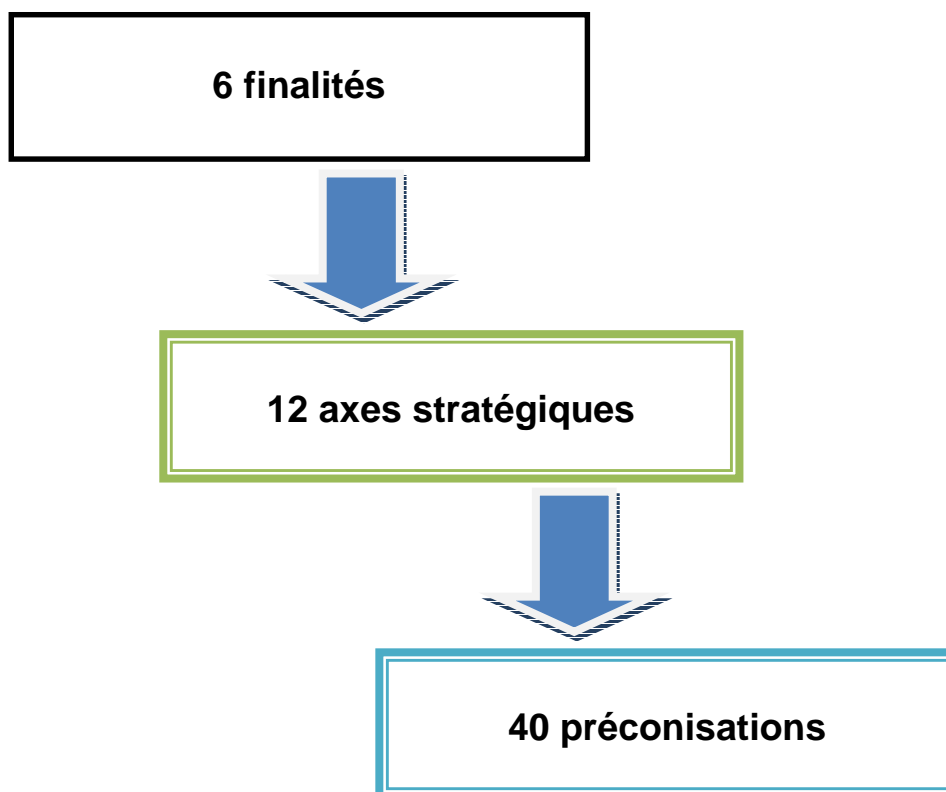
Contribution à la réflexion sur :

« La culture, levier de développement social des territoires, facteur déterminant du vivre ensemble » page 9/22

« LA CULTURE, LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES,
FACTEUR DÉTERMINANT DU VIVRE ENSEMBLE. »

LES PRÉCONISATIONS

Le groupe-projet Culture a choisi de proposer six finalités se déclinant en axes stratégiques et en préconisations d'actions.



Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangoulême.fr

L'éducation populaire, un objectif et une démarche au service du territoire.

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangouleme.fr

FINALITÉ 1

Faire émerger une identité de territoire pour permettre la reconnaissance et l'appropriation du GrandAngoulême par ses habitants.

AXES STRATÉGIQUES

- ✓ **Construire une identité de territoire pour que celui-ci devienne lisible pour ses habitants.**
- ✓ **En permettre l'appropriation symbolique et quotidienne par ses habitants.**

PRÉCONISATIONS

Construction

- Créer un groupe d'études avec des experts volontaires et bénévoles.
- Collecter l'ensemble des études géographiques, historiques, sociologiques, ethnographiques traitant du territoire et de son identité, jusqu'aux apports de populations les plus récents.
- Prendre en compte l'histoire des personnes et leur mode de vie, les mettre en forme.
- Effectuer un travail sur la mémoire qui permette aux populations de s'approprier l'histoire de leur territoire et d'en comprendre les axes fondateurs.
- Editer un document présentant les traits historiques, sociologiques, géographiques du GrandAngoulême.

Appropriation

- Se servir du document pour faire partager cette histoire commune aux jeunes des écoles, collèges et lycées par l'intermédiaire des enseignants et aux nouveaux arrivants via les communes et la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême.
- Organiser des échanges et des rencontres entre des « mémoires » du territoire.
- Rendre visible, présenter et transmettre les réalisations innovantes, mettre en valeur la créativité du territoire.
- Permettre l'appropriation de cette identité en utilisant matériellement un lien physique entre les communes par exemple celui des transports en commun.
- Inventer une signalétique identitaire commune à l'Agglomération, intra et extra muros.

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangoulême.fr

FINALITÉ 2

Définir une ambition culturelle pour le GrandAngoulême.

AXES STRATÉGIQUES

- ✓ **Construire un projet culturel de territoire qui définisse :**
 - Une stratégie globale s'appuyant sur la transversalité de l'ensemble des politiques publiques, définissant et croisant les différents niveaux de compétences territoriales.
 - Une territorialisation de cette politique infra, extra et inter - communale.
 - Les rôles et missions de chacun des acteurs territoriaux : élus, administrations, acteurs.
- ✓ **Définir dans ce projet, la mise en œuvre d'une politique d'apprentissage artistique et culturel en direction des jeunes, en cohérence avec les politiques publiques territoriales et avec l'Education Nationale.**

PRÉCONISATIONS

- Mener une réflexion (colloque et séances de travail) associant élus communaux et intercommunaux, administrations et acteurs pour co-construire les axes structurants d'un projet culturel de territoire et acter ce projet par une délibération en Conseil Communautaire.
- Décliner ce projet culturel par des conventions d'objectifs et de moyens.
- Intégrer systématiquement, dans chaque convention, un objectif de cohésion sociale.
- Aller au bout du transfert des équipements culturels d'intérêt communautaire.
- Créer un véritable service culturel d'agglomération mutualisé.
- Reconnaître aux acteurs socio-éducatifs, socioculturels et sociaux une compétence culturelle et leur en donner les moyens matériels et humains.
- Étendre à l'intercommunalité le guichet unique existant sur la commune d'Angoulême.
- Ouvrir une réflexion partagée sur les modalités de gestion et de portage.
- Instaurer un «1%» social et culturel dans toutes les grandes opérations d'urbanisme publiques et privées.
- Avoir une vision prospective des grandes manifestations, des équipements et des établissements.
- Etre un territoire créatif et innovant, devenir un laboratoire expérimental de pratiques.

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangouleme.fr

FINALITÉ 3

Favoriser, entre acteurs, des synergies pour soutenir le développement et la cohésion sociale des territoires.

AXE STRATÉGIQUE

- ✓ **Favoriser, à l'initiative du GrandAngoulême, les synergies par :**
 - La rencontre, la coordination et l'accompagnement des acteurs.
 - La reconnaissance des compétences de tous les professionnels de l'animation, de l'éducation populaire et de la médiation culturelle.
 - La prise en compte de l'histoire et des aspirations des habitants dans leur diversité et leurs pratiques.

PRÉCONISATIONS

- Créer ou pérenniser des passerelles, des temps de rencontres, d'échanges, d'élaboration de projets et de partage des expériences.
- Soutenir et accompagner les professionnels de l'animation et de la médiation culturelle qui sont les porteurs déterminants d'une politique d'accès à la culture et valoriser leur statut.
- Créer des outils de coordination et d'animation.
- Faire une charte déclinée en conventions d'objectifs qui détermine, entre acteurs culturels, socioculturels et du travail social, des partenariats avec référents, moyens dédiés et évaluation.
- Prendre en compte les besoins de formation collective et permanente des acteurs.
- Organiser des stages de formation communs aux animateurs, médiateurs culturels et aux travailleurs sociaux.

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangouleme.fr

FINALITÉ 4

Mobiliser les établissements, équipements, lieux et espaces publics, au-delà de leurs fonctions et missions respectives, au service d'un projet culturel territorial.

AXES STRATÉGIQUES

- ✓ **Enrichir les projets, les fonctions et les usages des lieux et espaces publics culturels et polyvalents.**
- ✓ **Réinventer le fait culturel hors des cadres et lieux consacrés.**

PRÉCONISATIONS

- Faire un inventaire complet des lieux de diffusion.
- Penser ou repenser les projets des lieux publics polyvalents dans l'ensemble des communes de l'Agglomération et également de certains lieux privés au service du projet culturel.
- Intégrer dans cette réflexion la gestion de petits lieux alternatifs et de convivialité pour favoriser l'expression différenciée des pratiques culturelles notamment celles des jeunes.
- Repenser la fonction et la place des équipements socioculturels existants et futurs dans le projet communautaire.
- Repenser les entrées, accueils et signalétiques des équipements publics pour une meilleure appropriation par les habitants.

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangouleme.fr

FINALITÉ 5

Imaginer de nouvelles façons de travailler ensemble : élus, administrations et acteurs, habitants.

AXES STRATÉGIQUES

- ✓ **Fonder des relations sur la reconnaissance et le respect mutuels.**
- ✓ **Susciter et accompagner l'engagement citoyen.**
- ✓ **Reconnaître et valoriser le monde associatif et les bénévoles.**

PRÉCONISATIONS

- Faire participer acteurs et représentants des habitants au groupe de travail communautaire chargé d'élaborer, d'animer et d'évaluer le projet culturel territorial.
- Redéfinir des méthodes de travail plus « collaboratives » entre élus, administrations et acteurs, habitants.
- Mutualiser initiatives, pluralité des compétences et moyens pour créer ou recréer une Université d'Éducation Populaire rayonnant sur le territoire de l'Agglomération.
- Organiser, notamment dans le cadre du renouvellement générationnel, la mise en relation de l'offre de bénévolat et la demande des associations. Assurer la formation continue des bénévoles.

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangouleme.fr

FINALITÉ 6

Imaginer l'avenir, innover, expérimenter, rêver...

AXES STRATÉGIQUES

- ✓ Favoriser l'expérimentation.
- ✓ Impulser une prospective territoriale.

PRÉCONISATIONS

- Créer un laboratoire de projets chargé de susciter, d'encourager, de soutenir en ingénierie les projets pertinents et innovants.
- Prendre en compte les pratiques émergentes liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication puis, faire levier sur ces pratiques pour l'appropriation du projet.
- Ouvrir de nouvelles perspectives de financement et créer un fonds de dotation pour soutenir des expérimentations, des initiatives de structures ou de citoyens (financements publics, mécénat).

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangouleme.fr

ANNEXES

- ✓ **Annexe n°1** : Liste des membres du groupe-projet culture du Conseil de Développement
- ✓ **Annexe n°2** : Liste des personnes invitées et auditionnées
- ✓ **Annexe n°3** : Liste des élus auditionnés
- ✓ **Annexe n°4** : Quelques chiffres

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangouleme.fr

ANNEXE 1

COMPOSITION DU GROUPE-PROJET « CULTURE » DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

- Michèle BASTARD – ALÉSIE
- René BONNET - Personne qualifiée – rapporteur adjoint
- Francy BRETHERNOUX – Personne Qualifiée
- Jean-Jacques CHABERT – Association Valentin Haüy – animateur adjoint
- Marie-Joëlle CHARDAVOINE - UNSA
- Jean-Claude CORRIVAUD – Personne qualifiée
- Christian DOUCET – Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image
- Fernand ESTEVÈS – Personne Qualifiée
- Joël HÉRIAUD – Loisirs Formations Mobilité
- Monique KNAPP – CIDFF
- Monique LASSALLE-BUSSAC – Personne qualifiée - animatrice
- Gérard LEFÈVRE - Théâtre d'Angoulême Scène Nationale
- Christian LISOIE - Elu - Mairie St Saturnin
- Gilles MELAN - Personne qualifiée
- Jean-Claude MÉNARD – Personne qualifiée - rapporteur
- Ghislaine MEVEL – Personne qualifiée
- Jean-Michel PASCAL – Élu - Mairie Gond Pontouvre
- Denis PEAUCELLE – Personne qualifiée
- Gérard ROBIN – Personne qualifiée

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangouleme.fr

ANNEXE 2 – LISTES DES PERSONNES INVITÉES ET AUDITIONNÉES (de novembre 2012 à Janvier 2013)

Liste des « Acteurs » invités	Liste des « Acteurs » reçus	Liste des « Grands Témoins » reçus
<p>16000 IMAGES / ALESIE / ANGOULEME SOLIDARITE / ARCHIVES DEPARTEMENTALES / ASSOCIATION DES GENS DU VOYAGE / CENTRE SOCIAL DES ALLIERS / ASSOCIATION DU CENTRE D'ARTS PLASTIQUES D'ANGOULEME / ASSOCIATION MAKI (MUSEE D'ART CONTEMPORAIN IMAGINAIRE) / ASSOCIATION MUSIQUES METISSES / CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANGOULEME CENTRE D' INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES / CENTRE INFORMATION JEUNESSE / CHORALE DES GOSES D'ANGOULEME / CITE INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINEE ET DE L'IMAGE / COMPAGNIE DES MARIONNETTES D'ANGOULEME / CONSERVATOIRE - GABRIEL FAURE / CSCS ACAIQ BASSEAU - PETITE GARENNE –CHARITE ESPOIR/ CSCS AMICALE LAIQUE/ CSCS CLUB AINES ET JEUNES DE LA GRAND FONT/ CSCS FLEP/ CSCS LA COURONNE/ CSCS MJC FLEAC/ CSCS MJC LOUIS ARAGON/CSCS MJC SILLAC/ GRANDE GARENNE FREGENEUIL/ CSCS MJC ST MICHEL/ CSCS RIVES DE CHARENTE/ CULTURES DU CŒUR/ DECLICS - ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DE L'ECRITURE DU CALCUL DE LA LECTURE ET INSERTION CULTURELLE ET SOCIALE/ DINGO PRODUCTION / LA NEF/ ECOLE DES METIERS DU CINEMA D'ANIMATION/ ECOLE D'ARTS PLASTIQUES LES ACACIAS/ FEDERATION CHARENTAISE DES ŒUVRES LAIQUES/ FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CS/ FEDERATION REGIONALE DES MJC POITOU-CHARENTES/ FEMMES SOLIDAIRES DE LA CHARENTE/ FESTIVAL DE L'HUMOUR/ FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINEE/ FESTIVALLEE/ FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN/ FOYERS DES JEUNES TRAVAILLEURES/ GAIRIDON THEATRE/ HARMONIE D'ANGOULEME/ KAOS AUREO LENOIR/ LA COLOMBIERE/ LES RESTAURANTS DU COEUR CHARENTE/ L'UNION DEPARTEMENTALE MJC/ LUDAMUSE/ MAGELIS/ MAISON DES PEUPLES ET DE LA PAIX/ MEDIATHEQUE DU GRANDANGOULEME/ MISSION LOCALE DE L'ANGOUMOIS ET DE HORTE ET TARDOIRE/ OMEGA/ PAC'BO/ PAUSE – THEATRE/ PIANO EN VALOIS/ SARL 9EME ART+(FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINEE)/ SECOURS CATHOLIQUE/ SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS/ SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA MAIRIE D'ANGOULEME / SOCIETE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE/ THEATRE D'ANGOULEME, SCENE NATIONALE/ THEATRE D'ARLEQUIN/ THEATRE DE L'EPERON/ THEATRE DU SABLIER/ THEATRE EN ACTION/ THEATRES EN FETE/ UNIVERSITE POPULAIRE DE RUELLE/ VIA PATRIMOINE</p>	<p>MAGELIS- Frédéric CROS/ UNIVERSITE POPULAIRE - Jacqueline ROUFFET/ MARIONNETTES D'ANGOULEME - Marie-Jeanne LAVIGNE / DIRECTION POLITIQUES COMMUNAUTAIRES – Sylvain CHIMELLO / SCENE NATIONALE – Gérard LEFEVRE /LA CITE – Gilles CIMENT - Pili MUNOZ - Catherine BOURGOIN / CSCS LOUIS ARAGON - Jean-Pierre BIDET - Fernand ESTEVES / DECLIS - Mr DE BOYNES - Mme BERNARD / PAC BO - Pascale GADON / MAIRIE D'ANGOULEME – Meriem PANAZOL / CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE - Jacques PESI / ACAMAC - Bernard MERLE / THEATRE CSCS LA COURONNE - Laurent PESLERBE / PAUSE THEATRE - Mr BOUTINOT / FESTIVAL SOYAUX FOU D'HUMOUR- Christiane FORT - Alain PORTE / CULTURE DU CŒUR - Christine BUSSAC – Marijo MICHAUD / VILLE –AGGLOMERATION POLITIQUES DE SOLIDARITE - Gérard TOMASI / POLE CULTURE VILLE D'ANGOULEME /AGGLOMERATION - Guillaume DESCHAMPS / FLEP SOYAUX - Mme MENIAOUI - Joëlle RASSAT / CENTRE INFORMATION JEUNESSE - Françoise LABUSSIÈRE - Anne DESTHOMAS / MEDIATHEQUE DU GRANDANGOULEME - Dominique PEIGNET / KAOS AUREO LENOIR - Marlène KOFF / CSCS Grande Garenne - Jérôme GORY - André FORGAS / L'ASSOCIATION LA COLOMBIERE - Michel BONTHONNEAU - Mme DE SOLAN / ARCHIVES DEPARTEMENTALES – Isabelle MAURIN JOFFRE / LUDAMUSE - Cathy DUFFOUR / THEATRE EN ACTION - Renata SCANT / MPP - Dominique FAURE - Guillaume LEBLANC - Jean- Claude CARAIRE / MUSIQUES METISSES - Véronique APPEL - GOSSES D'ANGOULEME - Brigitte VIAU / CSCS RIVES DE CHARENTE - Marie-France CAMY – Gilles OSWALD - Pierre FARGE / CCAS ANGOULEME - Gérard CORNEAU / POLE CULTUREL MAIRIE ANGOULEME - Béatrice ROLIN / ECOLE D'ART ACACIAS - Elske HALLER / CENTRE SOCIAL DES ALLIERS - Mr COUDRET - Camille SEPTE / MAIRIE ANGOULEME – Vie Associative - Myriam LARRET / FCOL - Michel BUISSON - Mme DUCHIRON / FRAC - Alexandre BOHN / L'UNION DEPARTEMENTALE MJC - Alain LARRIVE - André FORGAS / RESTAURANT DU CŒUR - Mr GRELON - Mr BRIDIER / CSCS ST MICHEL - Mme ZACHARIE / CSCS ST YRIEIX - Mr CUISINIER - Mme JAVELAUD / EMCA - Christian ARNAU / OMEGA -Luc FETIS / THEATRE DE L'EPERON - Martine LADOIRE / THEATRES EN FETE - Pascale LACOURARIE / 16000 IMAGES - Adrien FARREL – Laurence LASSALLE / COMPAGNIE LE SABLIER - Pascal DUBOIS - Francis COMMAGNAC / SECOURS CATHOLIQUE - Martine BERRIER / MISSION LOCALE DE L'ANGOUMOIS – Jean-Claude DOGNETON / ACAPA -Mireille DURET / FIBD – Benoît MOUCHARD / GAIRIDON – Michel DUPUIS</p>	<p>FFA GASTRONOMADES- Patrick MARDIKIAN/ GERMA- GIL BATINI/ Yves POINOT/ MAGAZINE "SORTIR"- Marc WEHRLE/ SECRETAIRE DE DIRECTION POLITIQUES SOLIDAIRES- Karine. BERNADEAU</p>

Conseil de Développement
 25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
 Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
 Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
 Site Internet : www.codevgrandangoulême.fr

ANNEXE 3 : LISTE DES ÉLUS

LISTE DES ÉLU-E-S INVITÉ-E-S	Élu-e-s présent-e-s	Excusé-e-s
<p><u>EQUIPEMENTS STRUCTURANTS :</u> M. BRONCY- Vice-Président - Maire de Ruelle ; M. BLONDEL- Adjoint au Maire de la Couronne ; M. BOUTON- Conseiller Municipal de Ruelle ; M. BRION- Adjoint au Maire d'Angoulême ; M. CAZENAVE- Conseiller municipal d'Angoulême ; M. CHAPEAU- Adjoint au Maire de Saint Michel ; Mme DEBILY- Adjointe au Maire de Soyaux ; M. DENIS- Conseiller municipal d'Angoulême ; M. DESAPHY- Adjoint au Maire d'Angoulême ; M. DEZIER- Adjoint au Maire de Gond Pontouvre ; M. DUBREUIL- Adjoint au Maire de Touvre ; Mme FEUILLADE- Adjointe au Maire de Saint Yrieix ; M. GERMANEAU- Maire de Linars ; Mme SEMANE- Adjointe au Maire de la Couronne ; Mme GUILLET- Conseillère municipale d'Angoulême ; Mme ITANT- Adjointe au Maire de Fléac ; M. JABOUILLE- Adjoint au Maire de Soyaux ; M. LASNIER- Conseiller municipal d'Angoulême ; M. LAURENT- Adjoint au Maire de Mornac ; M. LOUHMAI- Conseiller municipal d'Angoulême ; M. MERIOUA- Adjoint au Maire d'Angoulême ; M. NICOLAS- Adjoint au Maire de Magnac sur Touvre ; M. NOBLE- Adjoint au Maire de Linars ;M. PATIE- Adjoint au Maire de Puymoyen ; Mme PAULAIS-LAFONT- Adjointe au Maire de Nersac ; M. PESLERBE- Adjoint au Maire d'Angoulême ; M. RAPNOUIL- Adjoint au Maire de Saint-saturnin ; M. VIGIER- Conseiller municipal de l'Isle d'Espagnac</p> <p><u>POLITIQUES SOLIDAIRES :</u> M. DAURE- Vice-Président- Maire de La Couronne ; Mme ACHARKI- Adjointe au Maire d'Angoulême ; Mme ANCELIN - Adjointe au Maire de Gond-Pontouvre ; M. BALEYNAUD- Conseiller municipal d'Angoulême ; M. BOUCQ- Adjoint au Maire de St Saturnin ; M. CHOPINET- Conseiller municipal de Ruelle sur Touvre ; Mme COUTANT- Adjointe au Maire d'Angoulême ; Mme DESCHAMPS-Conseillère municipale de Ruelle sur Touvre ; Mme GODICHAUD- Maire de St Michel ; Mme GUINANDIE- Adjointe au Maire d'Angoulême ; M. LACHAUD- Adjoint au Maire d'Angoulême ; Mme LAMANT- Conseillère municipale d'Angoulême ; M. LAMY-Adjoint au Maire de l'Isle d'Espagnac ; Mme MAUSSET- Conseillère municipale d'Angoulême ; M. PIAUD -Adjoint au Maire de Fléac ; M. RICHARD-Adjoint au Maire de Soyaux ; Mme ROUX- Adjointe au Maire de St Yrieix ; Mme RIVOISY- Conseillère municipale de La Couronne ; Mme VIOLLET- Conseillère municipale de Mornac</p> <p><u>ADJOINT-E-S À LA CULTURE :</u> M. ANDRE- Mairie de Saint Michel ; M. AVONDE- Mairie de Touvre ; Mme BERNARD- Mairie de Gond Pontouvre ; Mme BERNAZEAU- Mairie de Saint Saturnin ; Mme CAZENAVE- Mairie de Linars ; Mme DALLET- Mairie de Puymoyen ; M. FAYE- Mairie de Gond Pontouvre ; M. GOUGIS- Mairie de Fléac ; M. GOURDON- Mairie de la Couronne ; M. MARSAT- Mairie de Mornac ; M. PARTHONNAUD - Mairie de l'Isle d'Espagnac ; Mme PIERRE- Mairie de Magnac sur Touvre ; Mme PINEAU- Mairie de Ruelle sur Touvre</p>	<p>M. BRONCY- Vice-Président – Maire de Ruelle M. BOUTON- Conseiller municipal de Ruelle Mme DEBILY- Adjointe au Maire de Soyaux M. DESAPHY- Adjoint au Maire d'Angoulême M. DEZIER- Adjoint au Maire de Gond-Pontouvre Mme FEUILLADE- Adjointe au Maire de Saint Yrieix Mme SEMANE- Adjointe au Maire de la Couronne M. LASNIER- Conseiller municipal d'Angoulême M. NICOLAS- Adjoint au Maire de Magnac sur Touvre M. PESLERBE- Adjoint au Maire d'Angoulême M. DAURE- Vice-Président- Maire de La Couronne M. BALEYNAUD- Conseiller municipal d'Angoulême Mme DESCHAMPS-Conseillère municipale de Ruelle sur Touvre Mme ROUX- Adjointe au Maire de St Yrieix M. ANDRE- Adjoint au Maire de Saint Michel Mme RENETAUD- Conseillère municipale de saint Michel Mme BERNARD-Adjointe au Maire de Gond Pontouvre M. GOUGIS- Adjoint au Maire de Fléac M. GOURDON-Adjoint au Maire de la Couronne Mme PINEAU-Adjointe au Maire de Ruelle sur Touvre</p>	<p>M. MERIOUA- Adjoint au Maire d'Angoulême M. PATIE- Adjoint au Maire de Puymoyen- Mme COUTANT- Adjointe au Maire d'Angoulême Mme GUINANDIE- Adjointe au Maire d'Angoulême M. LACHAUD- Adjoint au Maire d'Angoulême Mme MAUSSET- Conseillère municipale d'Angoulême Mme BERNAZEAU- Adjointe au Maire de Saint Saturnin Mme CAZENAVE- Adjointe au Mairie de Linars Mme DALLET- Adjointe au Maire de Puymoyen M.PARTHONNAUD-Adjoint au Maire de l'Isle d'Espagnac</p>

Conseil de Développement
25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
Site Internet : www.codevgrandangoulême.fr

ANNEXE 4 : CHIFFRES CLÉS

Nombre d'acteurs, grands témoins et techniciens auditionnés	79	98 personnes
Nombre d'élus auditionnés	19	
Auditions	51 heures	231 heures
Réunions du groupe-projet	24 réunions = 60 heures	
Heures de travail de restitution et de synthèse	120 heures	

Conseil de Développement
 25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
 Tél : 05 45 38 69 85 – Fax : 05 45 38 57 87
 Courriel : conseildedeveloppement@grandangoulême.fr
 Site Internet : www.codevgrandangouleme.fr